

Voie hybride

La voie hybride fait référence à la publication en OA immédiate principalement d'un article dans une revue à souscription. Il s'agit de revues où une partie des articles sont disponibles en OA et les autres à souscription.

L'UNIL soutient cette voie **exclusivement** dans le cadre des licences institutionnelles avec les grandes maisons d'édition (frais pris en charge par la licence directement) listées ci-dessous.

Si votre titre n'est pas éligible pour prise en charge par une de nos licences, l'UNIL préconise de suivre la [voie verte](#).

Liste de licences institutionnelles pour l'OA hybride et leurs conditions:

Conditions à remplir dans tous les cas:

- L'auteur correspondant de l'article soumis doit être membre de l'UNIL/CHUV.
- Les détails de l'affiliation dans l'article doivent indiquer clairement l'affiliation de l'auteur à l'UNIL/CHUV. Veuillez suivre les indications qui se trouvent dans la [Directive 4.3](#) concernant l'affiliation des auteur·es.
- Idéalement, l'auteur·e utilisera [son identifiant ORCID](#) .
- Dans la mesure du possible, utilisez votre e-mail @unil ou @chuv pour faire la soumission.

Plus d'informations concernant les licences institutionnelles et les accords Open Access sont disponibles [ici](#).

Révision #6

Créé 26 février 2024 21:04:32 par Hamza Karmouche

Mis à jour 5 mars 2024 00:34:54 par Hamza Karmouche